

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 11 septembre 2024

### Un nouveau contrat signé entre les professionnels de santé des quartiers de Rennes Nord, l'ARS et la CPAM pour une meilleure prise en charge de la population

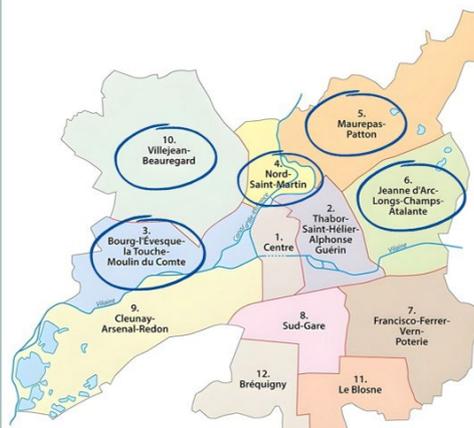
La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Rennes Nord verra le jour le 18 septembre 2024 par la signature d'un contrat entre des acteurs de santé locaux, l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé. Son objectif : favoriser l'accès aux soins des 87 209 habitants du territoire et faciliter la coordination entre les soins de ville et l'hôpital. C'est la douzième CPTS en Ille-et-Vilaine.

#### Un collectif de professionnels de santé au service des patients

La CPTS de Rennes Nord réunit de nombreuses professions de santé autour d'un projet de santé commun : 146 adhérents dont 123 professionnels de santé libéraux et 23 représentants d'établissements/associations/collectivité territoriale. Elle intègre 6 établissements hospitaliers :

- Le site de Pontchaillou du CHU de Rennes qui héberge le centre de dialyse
- Le site de la Tauvrais du CHU de Rennes (SSD, SSR, soins palliatifs)
- Le CH Guillaume Régnier (psychiatrie et santé mentale)
- La Polyclinique Saint-Laurent
- La Clinique FESF Rennes Beaulieu
- Le siège de l'HAD 35

#### TERRITOIRE DE PROJET



Elle s'étend sur 5 grands quartiers du Nord de Rennes :

- Bourg l'Evêque/La Touche/Moulin du Comte ;
- Villejean/Beauregard ;
- Nord Saint-Martin ;
- Maurepas/Patton/La Bellangerais/Les Gayeulles ;
- Jeanne d'Arc/Les Longs-Champs/Atalante Beaulieu.

## Un projet de santé adapté aux besoins de la population

Après avoir réalisé un diagnostic et organisé des rencontres pour proposer des actions pertinentes en phase avec la réalité du terrain, différents enjeux ont été identifiés et constituent ainsi le projet de santé.

Comme pour chaque CPTS, il s'agit prioritairement de faciliter l'accès au médecin traitant des habitants et d'améliorer la prise en charge des soins non programmés.

Ensuite, chaque communauté de santé s'organise autour d'un projet de santé déterminé en fonction des besoins identifiés par les professionnels du secteur et d'un diagnostic territorial.

La CPTS de Rennes Nord envisage de :

- faciliter l'accès au médecin traitant et aux soins spécialisés et optimiser la prise en charge des demandes de soins non programmés ;
- organiser des parcours de soins dédiés à la personne âgée, aux enfants présentant des signes de trouble du neurodéveloppement et aux patients atteints d'une maladie chronique, qu'elle soit somatique ou mentale ;
- mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé en faveur des personnes âgées, des enfants et des étudiants ;

La CPTS travaillera également sur l'attractivité du territoire afin de favoriser l'installation et le maintien des professionnels sur le territoire : en encourageant par exemple les stages, en accompagnant les nouveaux installés, en créant du lien entre les professionnels de santé et les étudiants de dernière année, etc.

## Un accompagnement adapté de l'Assurance Maladie et de l'ARS

Chaque CPTS fait l'objet d'un contrat tripartite entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les professionnels impliqués. L'aide annuelle apportée dans le cadre de ce contrat permet de rémunérer le fonctionnement de la CPTS, le temps passé à la coordination et à la mise en œuvre des actions telles que définies par les professionnels du territoire. La CPTS de Rennes Nord a bénéficié d'un financement de 241 875 euros au moment de la signature permettant un démarrage des actions.

L'accord conventionnel vise non seulement à apporter un soutien financier aux CPTS afin de favoriser la coordination entre professionnels de santé mais aussi un accompagnement dans les différentes missions de la CPTS tout au long du déploiement des différentes actions.

## Qu'est-ce qu'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ?

Annoncée dans le cadre de la stratégie nationale « Ma Santé 2022 », les communautés professionnelles territoriales de santé regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Une CPTS pourra notamment proposer des solutions pour favoriser l'accès à un médecin traitant, mettre en place une organisation dédiée aux soins non-programmés, faciliter l'attractivité médicale d'un territoire.

La CPTS est ouverte à l'ensemble des acteurs de santé du territoire : professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice, établissements sanitaires, dispositifs de prévention et de promotion de la santé, structures et services sociaux et médico-sociaux, usagers, ...

L'objectif est de favoriser l'interconnaissance et le partage d'expériences pour toujours mieux accompagner les patients tout en répondant aux attentes des professionnels.

## CPTS : fonctionnement et financement

La Bretagne compte 38 CPTS dont 32 en fonctionnement et 6 cours d'accompagnement qui permettent une couverture populationnelle de 80 %. A ce jour, il existe 12 CPTS en Ille-et-Vilaine qui couvrent 80 % de la population, regroupant des réalités territoriales différentes, mais qui ont toujours comme priorité de faciliter l'accès aux soins et d'améliorer la prise en charge des patients.